

## Dossier d'information

# Modification d'une antenne dans votre commune



**Code Site :** 00000033J48-20

**Adresse du site :** Avenue Aristide Briand Caserne des Pompiers

**Commune :** 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

**30/08/2021**

# Sommaire

Synthèse et motivation du projet  
d'Orange  
Page 03

Description des phases de déploiement  
Page 05

Adresse et coordonnées de  
l'emplacement de l'installation  
Page 06

Plan du projet  
Page 07

Caractéristiques d'ingénierie  
Page 08

Déclaration ANFR  
Page 11

Autorisations requises  
Page 12

Calendrier prévisionnel  
Page 12

Vos contacts  
Page 12

Annexes  
Page 13

L'essentiel sur la 5G  
Page 17

Documents élaborés par l'Etat  
Page 28

Vous trouverez dans ce dossier d'information élaboré et transmis conformément à la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (publiée au JORF n°0034 du 10 février 2015), les réponses aux éventuelles questions que vous pourriez vous poser : ce qui est à l'origine de ce projet, les étapes qui vont conduire à sa réalisation et les données techniques de l'installation.

Comme pour toutes implantations d'antennes relais, Orange s'engage dans le cadre du présent projet, à respecter les valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques.



# Synthèse et motivation du projet d'Orange

## Introduction

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. Plus de 40 000 antennes relais en services assurent la couverture du territoire en 2G, 3G, 4G et 5G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles\*.



Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations.

Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

L'ensemble des antennes déployé constitue un réseau de cellules de tailles différentes assurant la couverture d'une zone géographique :

- **La taille des cellules dépend notamment de l'environnement** (zone rurale, urbaine et intérieur bâtiment), **des conditions de propagation** des ondes (obstacles, immeubles, végétation...) et **de la densité et/ou nature du trafic** à écouler (nombre d'utilisateurs, catégories de trafic voix et data).
- **Les fréquences ou « ressources radio » sont limitées.** Elles sont réparties sur les cellules pour satisfaire la demande de trafic.



\*L'Agence Nationale des Fréquences publie mensuellement un Observatoire du déploiement des antennes relais sur son site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr).



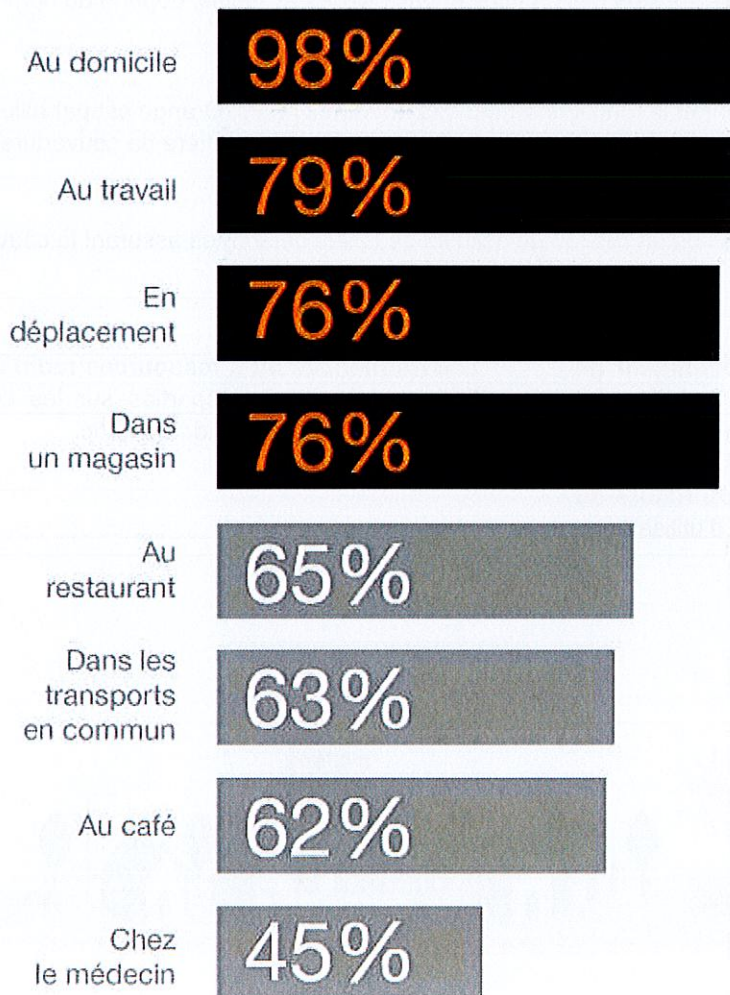
**La modification de l'antenne existante est réalisée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins du territoire de la commune.**

Son objectif est de permettre aux utilisateurs (personnes, entreprises, services publics ou d'intérêt général), de la zone couverte de **mieux communiquer** : en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, de l'image, du texte, des données informatiques (e-mail, Internet, téléchargement), n'importe où dans la rue ou depuis chez eux, au bureau, dans les transports (personnels ou publics) et dans les meilleures conditions possibles.

L'évolution de cette antenne-relais a pour objectif de permettre une amélioration significative du débit du réseau mobile grâce à l'introduction de l'Ultra Haut Débit Mobile ORANGE. La 5G offrira la rapidité et la capacité en données nécessaires au développement de nouvelles générations d'applications et de services. Ce dossier est réalisé conformément aux recommandations de l'ANFR.

## Les smartphones s'utilisent partout !

Lieux d'utilisation d'internet mobile sur un smartphone en France

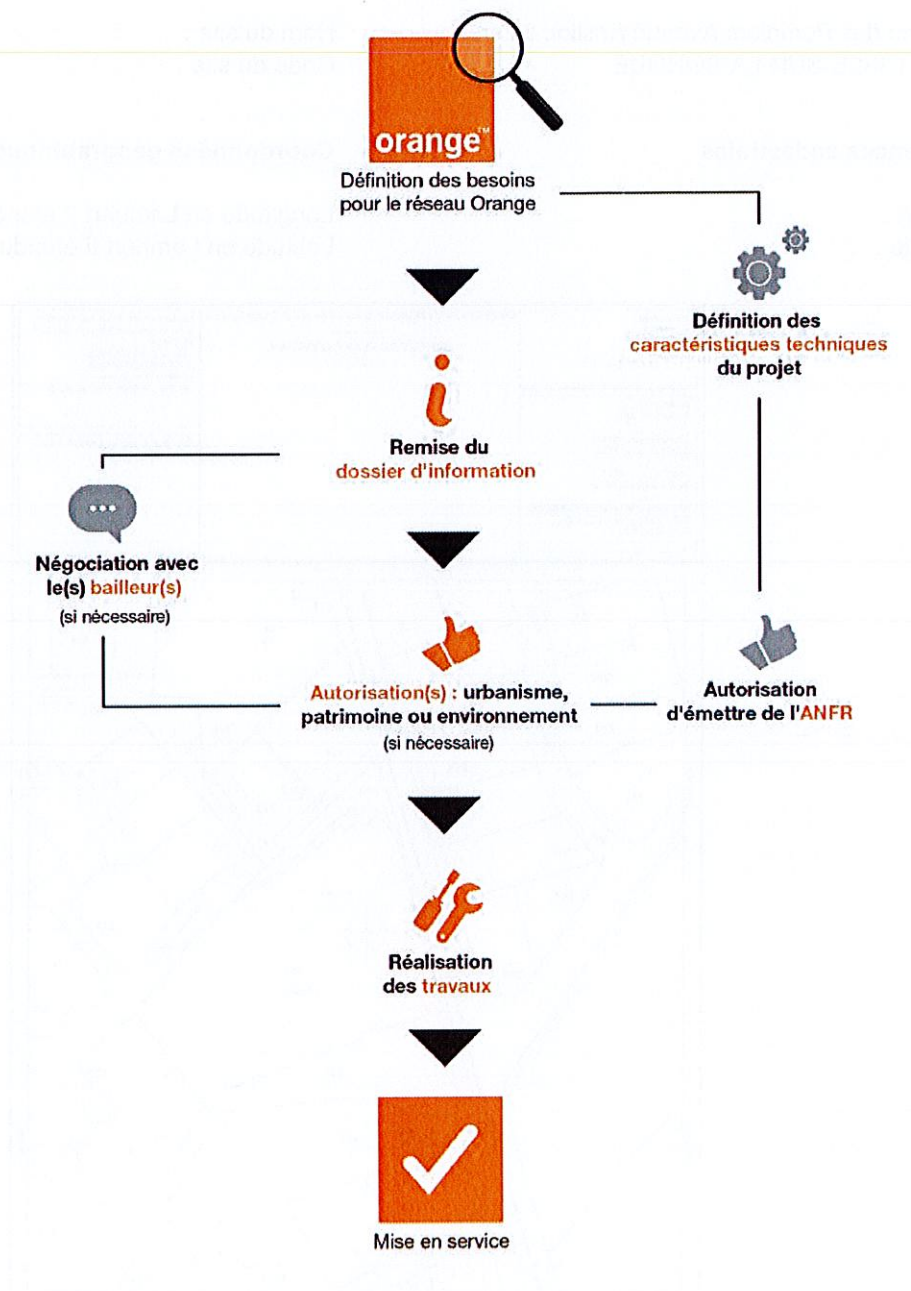


**Un réseau de téléphonie mobile doit satisfaire à plusieurs critères :**

- 1 Le niveau de couverture**, qui permet au mobile d'accéder au réseau.
- 2 La capacité du réseau**, qui permet d'émettre et de recevoir un grand nombre d'appels et de données entre les mobiles et l'antenne.
- 3 La qualité de service**, qui correspond aux taux de communication réussie sans échec, coupure ou brouillage avec une bonne qualité vocale.
- 4 Le débit**, qui représente la vitesse à laquelle les données sont envoyées et reçues entre les mobiles et l'antenne.



# Description des phases de déploiement





# Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

## Adresse du site

Caserne des Pompiers Avenue Aristide Briand  
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

## Nos références

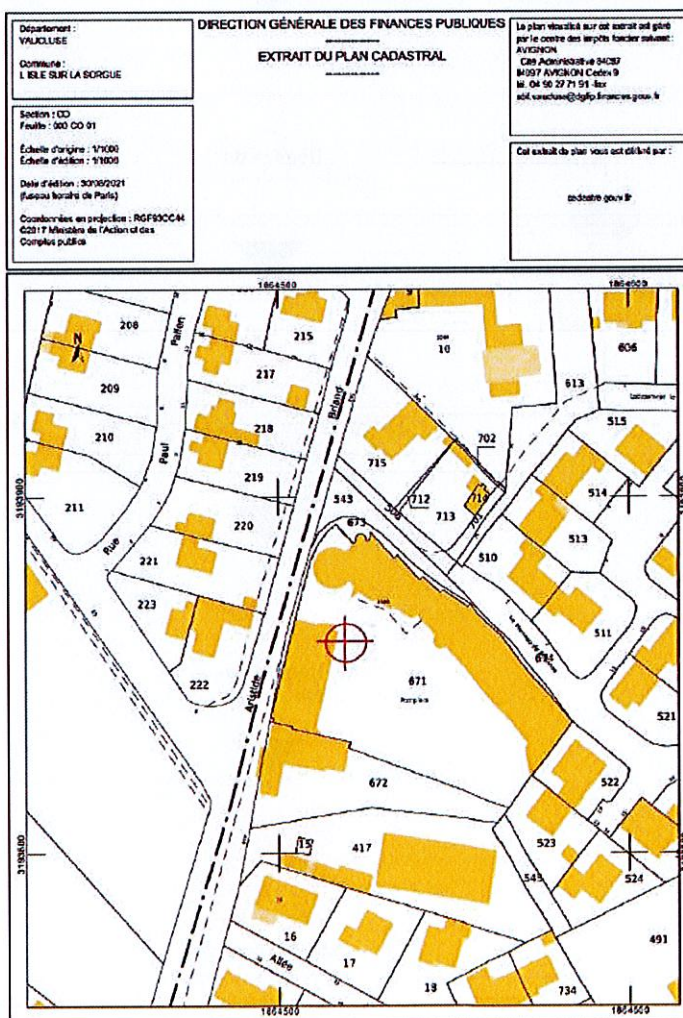
Nom du site : ISLE SUR LA SORGUE  
Code du site : 00000033J48-20

## Références cadastrales

Section : CO  
Parcelle : 671

## Coordonnées géographiques

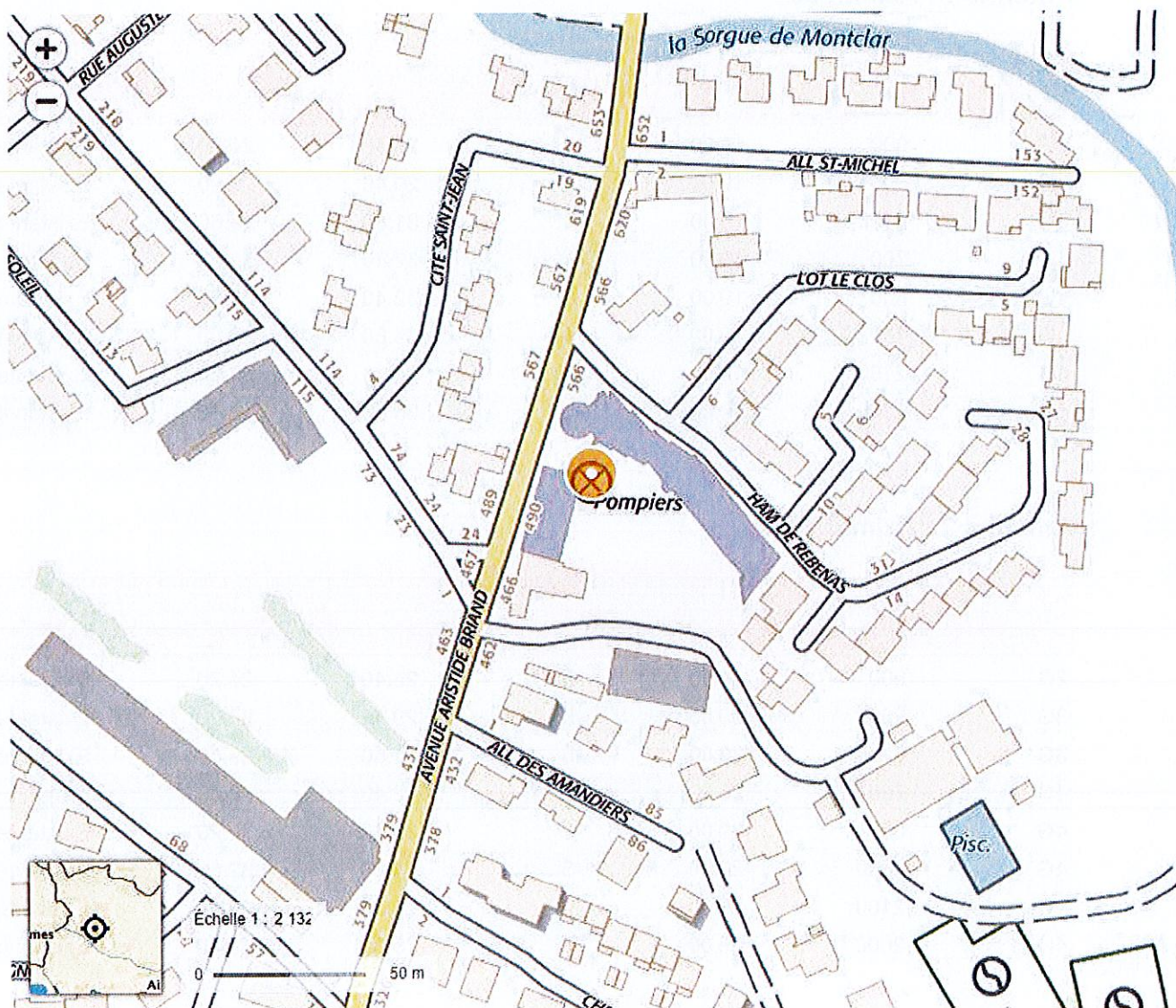
Longitude en Lambert II étendu : X : 818030.00  
Latitude en Lambert II étendu : Y : 1884300.00





# Plan du projet

## Plan de situation



Il n'y a pas d'ouvrant dans un rayon de 10m de l'antenne.



# Caractéristiques d'ingénierie

## Antenne 1 : Azimut 20°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	19.00	-5	26.40	24.20	Existante
3G	900	19.00	-5	29.40	27.20	Existante
3G	2100	19.00	-4	31.80	29.60	Existante
4G	700	19.00	-6	32.40	30.20	Projetée
4G	800	19.00	-6	32.40	30.20	Existante
4G	1800	19.00	-4	34.80	32.60	Existante
4G	2100	19.00	-4	34.80	32.60	Existante
4G	2600	19.00	-3	35.80	33.60	Existante

## Antenne 2 : Azimut 140°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	29.00	-5	26.40	24.20	Existante
3G	900	29.00	-5	29.40	27.20	Existante
3G	2100	29.00	-5	31.80	29.60	Existante
4G	700	29.00	-7	32.40	30.20	Projetée
4G	800	29.00	-7	32.40	30.20	Existante
4G	1800	29.00	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2100	29.00	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2600	29.00	-5	35.80	33.60	Existante

### Antenne 3 : Azimut 260°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
2G	900	29.00	-6	26.40	24.20	Existante
3G	900	29.00	-6	29.40	27.20	Existante
3G	2100	29.00	-5	31.80	29.60	Existante
4G	700	29.00	-8	32.40	30.20	Projetée
4G	800	29.00	-8	32.40	30.20	Existante
4G	1800	29.00	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2100	29.00	-5	34.80	32.60	Existante
4G	2600	29.00	-1	35.80	33.60	Existante

### Antenne 4 : Azimut 20°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	26.92	-4	45.00	42.80	Projetée

### Antenne 5 : Azimut 140°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	26.92	-4	45.00	42.80	Projetée



## Antenne 6 : Azimut 260°

Technologie mobile	Fréquence en MégaHertz (MHz)	Hauteur milieu d'antenne en mètre (m)	Tilt ou angle d'inclinaison (en degrés)	PIRE en dBWatt (dBW)	PAR en dBWatt (dBW)	Projetée / Existante
5G	3500	26.92	-4	45.00	42.80	Projetée

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**HMA** : hauteur du milieu de l'antenne par rapport au sol

**Tilt prévisionnel** : orientation verticale de l'antenne par rapport à l'horizontal

**PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente)** : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR (Puissance Apparente Rayonnée)** : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

# Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet de la déclaration ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

## Déclaration fournie à l'ANFR par le demandeur de l'implantation ou de la modification d'une station radioélectrique émettrice

\*\*\*\*

N° ANFR : 084\_229\_0032\_1

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17 :

Oui  Non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé  Oui, non balisé  Non

**Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.**

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

Oui  Non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

Oui  Non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun :

- le nom
- l'adresse
- les coordonnées WGS 84 (facultatif)
- l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.



# Autorisations requises

Aucune autorisation pour l'installation n'est requise au titre du code de l'urbanisme, du patrimoine ou de l'environnement.

## Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début des travaux : 15/10/2021

---

Date prévisionnelle de fin des travaux : 15/11/2021

---

Date prévisionnelle de mise en service : 15/12/2021

---

## Vos contacts

### Pour les questions relatives au projet :

ORANGE

Correspondant : **Mme Nejma Ouadi**  
Directrice Opérationnelle de l'UPR SE  
18 rue Jacques Reattu  
13275 Marseille Cedex 9

Consultable en ligne : <https://odi.cdh-it.com/6d767>















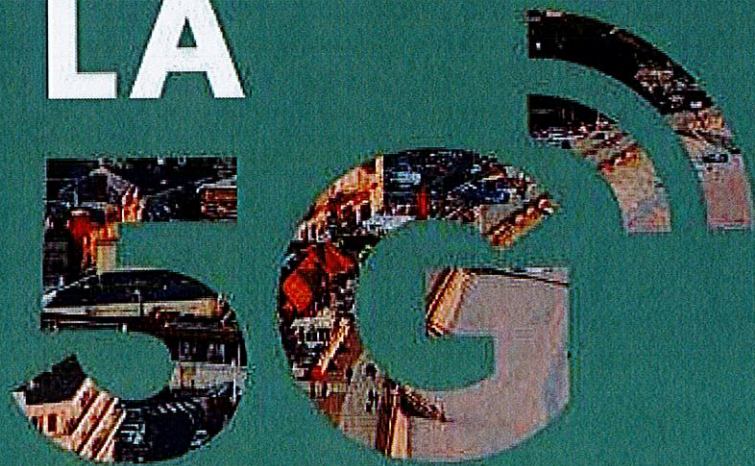


**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

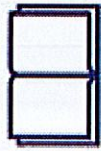
**GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS**

# L'ESSEN- TIEL SUR LA



DÉCEMBRE  
**2020**





## GLOSSAIRE

### **ADEME :**

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

### **ANFR :**

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

### **ANSES :**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

### **ARCEP :**

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

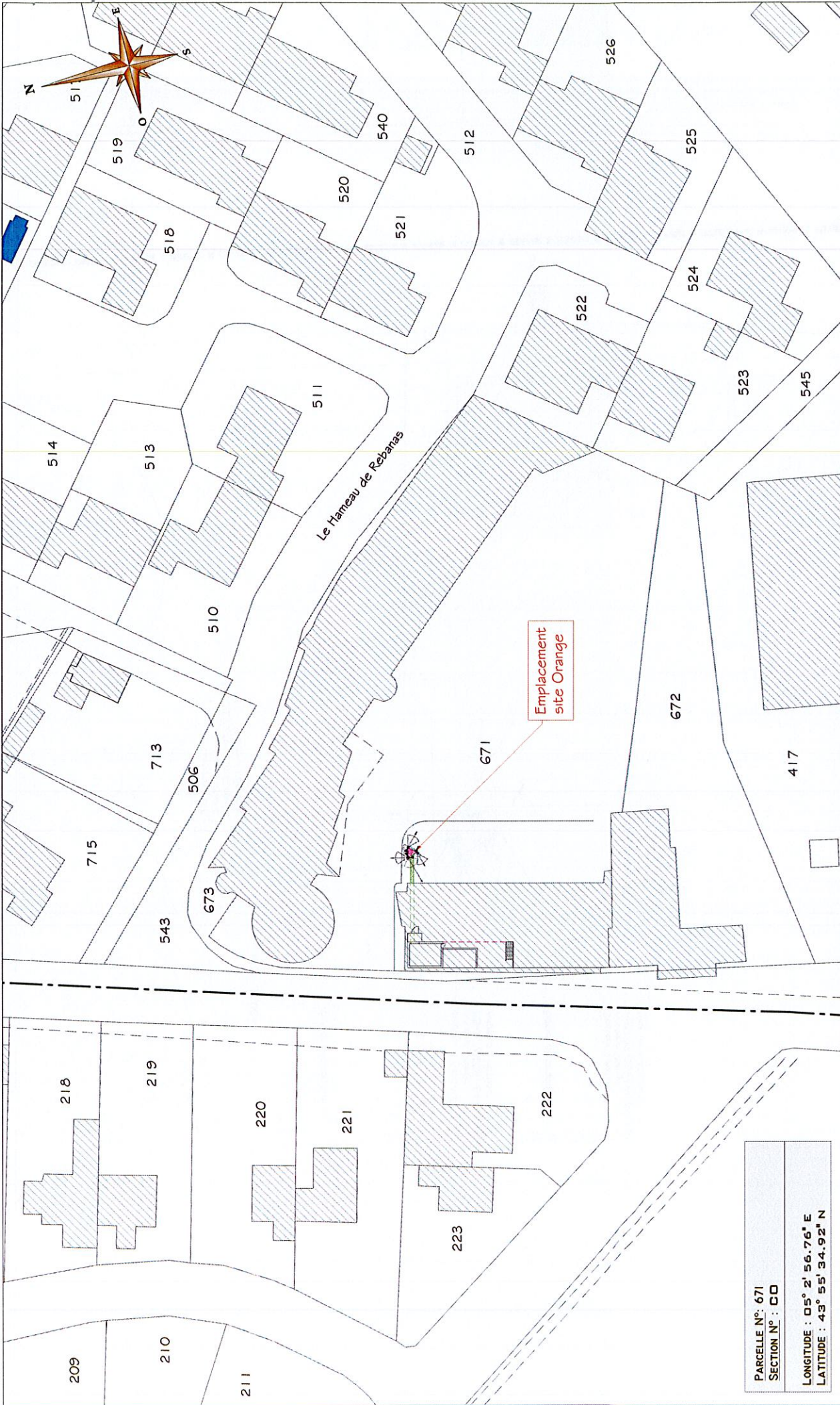
# INTRO- DUCTION

**ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.**

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.





PARCELLE N°: 671  
 SECTION N°: CO  
 LONGITUDE : 05° 2' 56.76" E  
 LATITUDE : 43° 55' 34.92" N

Ech: 1/500

0 . 5 . 10 . 15 . 20m

ISLE SUR LA SORGUE  
 544 Avenue Aristide Briand  
 84800 L'Isle sur la Sorgue



**PLAN DE SITUATION**

**ISLE SUR LA SORGUE**

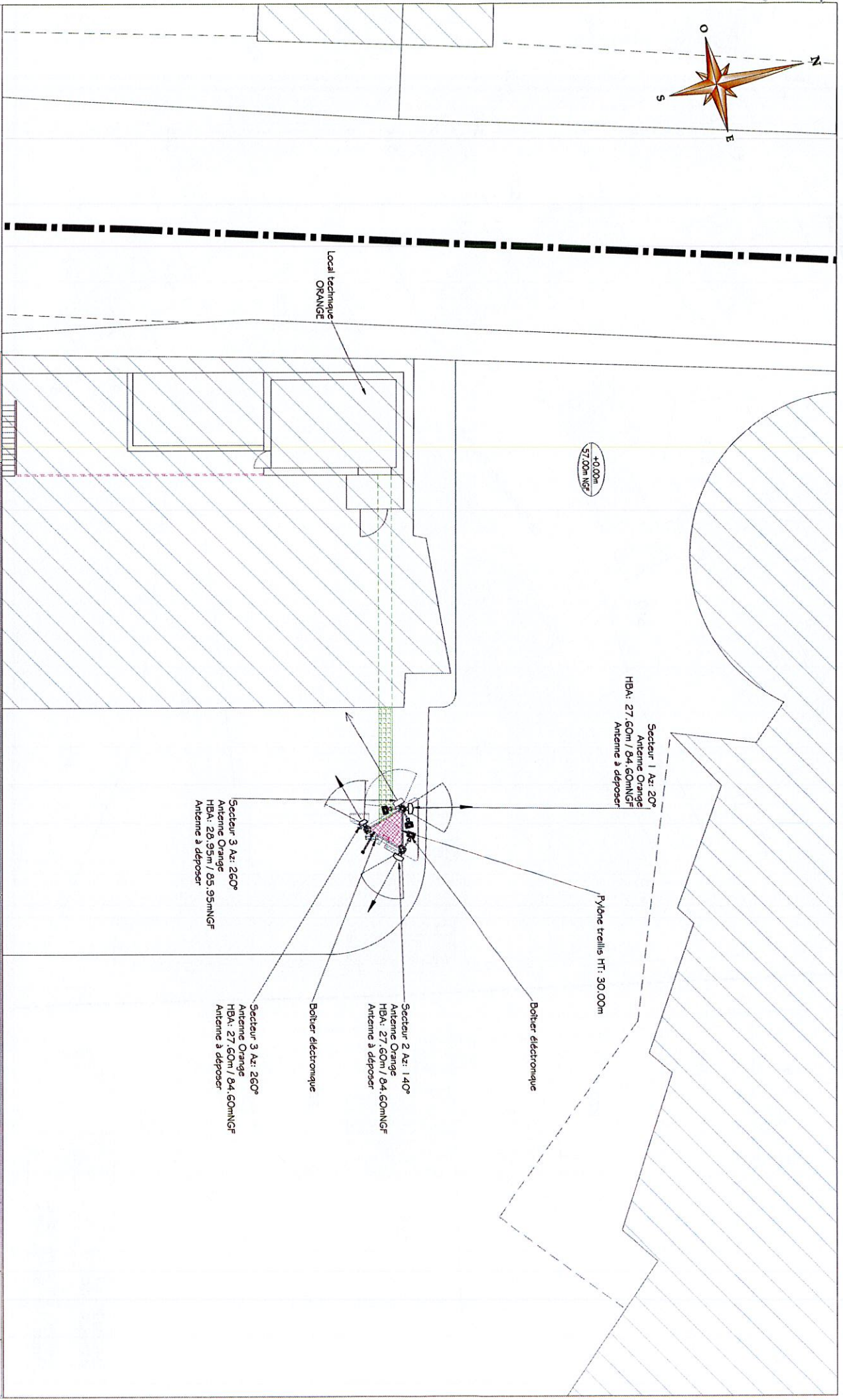
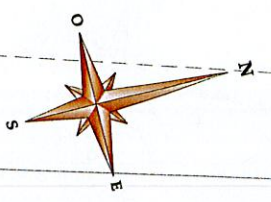
Etat du dossier :	Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM	0000033.14	G015228	1/500

E	
D	
C	
B	
A	
Ind	

EMISSIION POUR DIM	AXIANS	FCo
Observation	Entreprise	Dessinateur
Date	28/06/2021	

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE D'ORANGE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION





+0.00m  
-27.00m NGF

Secteur 1 Az: 20°  
Antenne Orange  
HBA: 27.60m / 84.60mNGF  
Antenne à déposer

Ryhone treillis HT: 30.00m

Boîtier électronique

Secteur 2 Az: 140°  
Antenne Orange  
HBA: 27.60m / 84.60mNGF  
Antenne à déposer

Boîtier électronique

Secteur 3 Az: 260°  
Antenne Orange  
HBA: 26.95m / 85.95mNGF  
Antenne à déposer

Secteur 3 Az: 260°  
Antenne Orange  
HBA: 27.60m / 84.60mNGF  
Antenne à déposer

Local technique  
ORANGE

Ech: 1/125  
0 . . . . . 2.5 . . . . . 5m

ISLE SUR LA SORQUE  
544 Avenue Aristide Brand  
84600 Lisle sur la Sorque



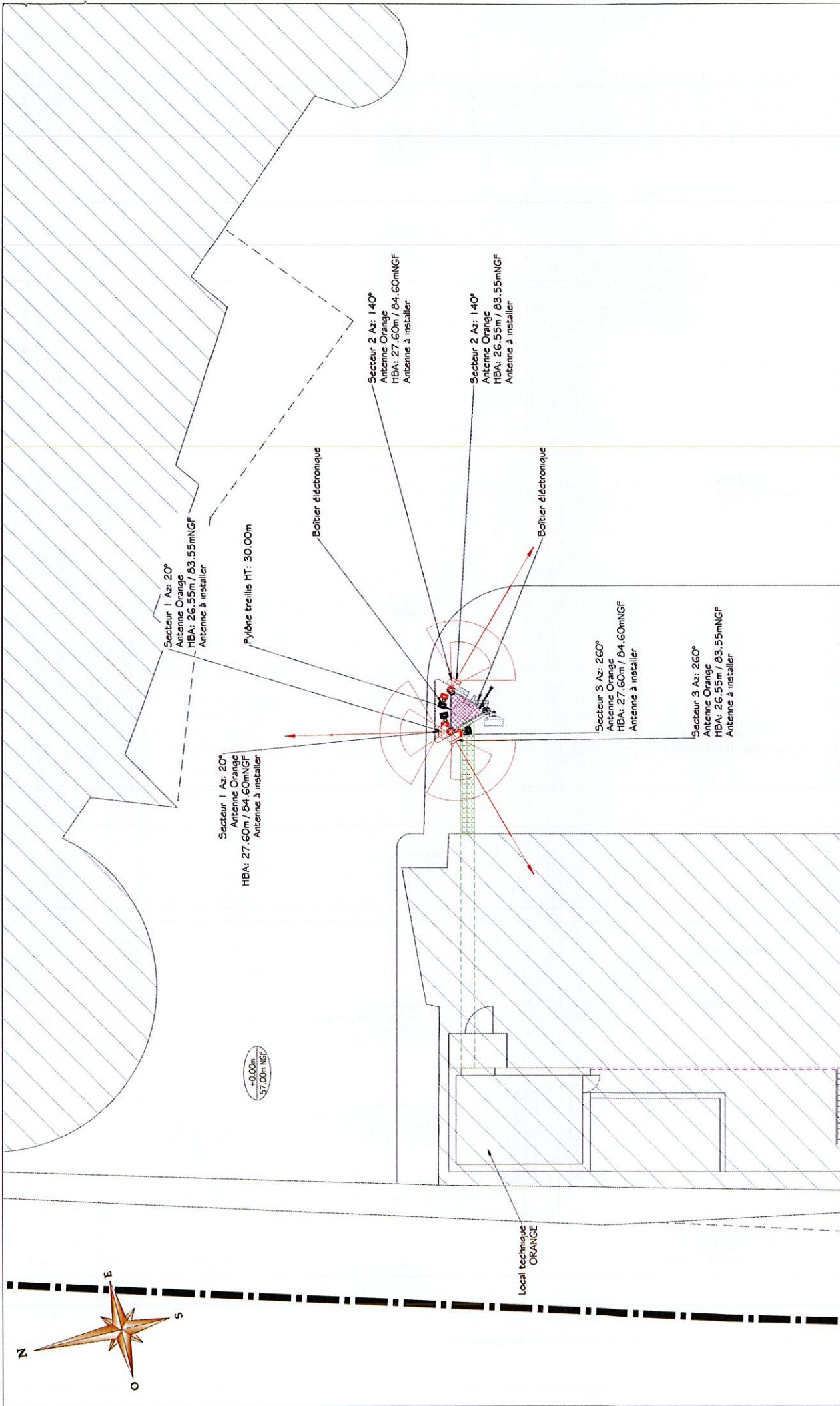
**PLAN DE MASSE - EXISTANT**

ISLE SUR LA SORQUE

Etat du dossier :		Code NIDT	Code Site	Echelle :
DIM		0000003314	G015228	1/125

	E	D	C	B	A	Ind
EMISSION POUR DIM						
Observation						
Date	28/06/2021					
Entreprise	AXIANS					
Dessinateur	FCO					

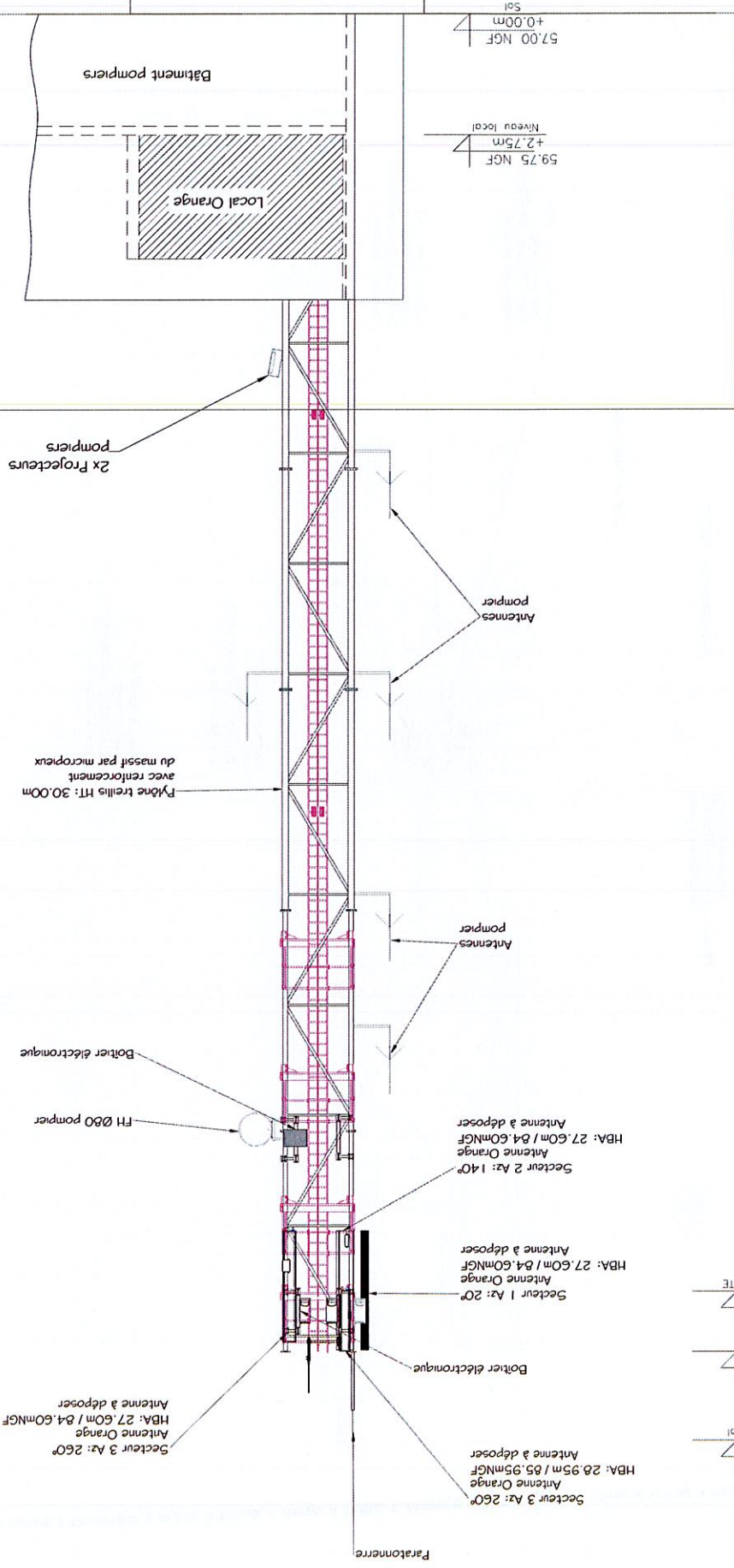




E		PLAN DE MASSE - PROJET	
D		ISLE SUR LA SORGUE	
C		Etat du dossier : DIM	
B		Code NIDT	Code Site
A		00000033J4	G015228
Ind		Echelle : 1/125	
		EMISSIION POUR DIM	
		Observation	
		Date	AXIANS
		28/06/2021	Entreprise
		FCo	
		Destinataire	

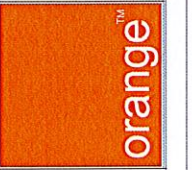
CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE D'ORANGE L NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION





E					
D					
C					
B					
A					
Ind					

ELEVATION - EXISTANT		Code Site		Echelle :	
ISLE SUR LA SORGUE		G015228		1/100	
Etat du dossier :		Code NIDT		Code NIDT	
DIM		00000033J4		G015228	
Observation		EMISSION POUR DIM		Date	
				28/06/2021	
				Entreprise	
				AXIANS	
				FCo	
				Dessinateur	



Ech: 1/100	0	1	2	3	4	5m
ISLE SUR LA SORGUE						
544 Avenue Aristide Brand						
84100 L'Isle sur la Sorgue						

CE DOCUMENT EST LA PROPRETE D'ORANGE IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION

